INITIALES DU MAIRE
RR
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

Livre des délibérations de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

No de résolution ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le mardi 14 janvier 2025 à 19 h 15 au bureau municipal, 421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à laquelle séance sont présents :

Monsieur le maire	Réjean Rajotte
Madame la directrice générale et greffière-trésorière	Micheline Martel,

Sont également présents :

Madame la conseillère	Hélène Dufault	poste 1
Messieurs les conseillers	Martin Doucet	poste 2
	Robert Chevrier	poste 3
	Pierre Paré	poste 4
	Michel Daigle	poste 5
	Daniel Plante	poste 6

1 Ouverture de l'assemblée

Le maire, monsieur Réjean Rajotte, déclare l'assemblée ouverte et invite la directrice générale à présenter le projet de Règlement soumis à la consultation publique mentionné dans l'avis public donné sur le sujet le 4 décembre 2024.

2 Consultation sur le projet de Règlement numéro 630-2024 intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) »

2.1 La directrice générale présente le projet de Règlement numéro 630-2024 intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ».

2.2 Le maire invite les citoyens à soumettre leurs questions.

Aucune question n'est adressée à l'égard du Règlement dans son ensemble ou en partie.

3 Clôture de l'assemblée

Après avoir procédé à la présentation du projet de Règlement, le maire déclare la levée de la présente assemblée publique de consultation à 19 h 20.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Micheline Martel, OMA

Le maire,

Réjean Rajotte

Formules Municipales, 5614-I-MST-O